



Sport mer et littoral

29 - 30 NOVEMBRE 2018

ÉCOLE NATIONALE DE VOILE ET DES SPORTS
NAUTIQUES (SAINT-PIERRE-QUIBERON)

PRÉAMBULE

ENSEMBLE POUR UNE GESTION INTÉGRÉE DES SPORTS DE NATURE DANS LES TERRITOIRES LITTORAUX ET LES MILIEUX MARINS

Présente dans tous les océans sauf l'Arctique, la France dispose du deuxième espace maritime mondial, avec plus de 10 millions de km². Elle dispose ainsi d'un exceptionnel patrimoine naturel marin propice à la pratique des sports nature et des sports nautiques. Ces territoires littoraux accueillent 12 % de la population métropolitaine plus l'ensemble des populations des territoires d'outre-mer. Ce sont des territoires à forte attractivité aussi bien de résidente que de touriste (31 % des nuitées touristiques en France).

Le Baromètre sports et loisirs de nature en France (2016) révèle plus de 34,5 millions de pratiquants de sports de nature (tout secteur confondu : terre, mer, eau, air), et estime à 11 millions le nombre de pratiquants occasionnels des sports nautiques dont plus d'un million de licenciés dans les fédérations de sports nautiques.

Avec plus de 15 000 éducateurs sportifs professionnels et des milliers de bénévoles encadrant les sports nautiques, les ministères chargés des Sports, de la Transition écologique et de la Mer disposent d'un levier pour sensibiliser et éduquer une grande partie de la population française à l'écologie des milieux marins et côtiers, pour favoriser des comportements respectueux de ces milieux.

Aujourd'hui, les acteurs des territoires littoraux et le mouvement sportif ont besoin de connaître plus finement les pratiques et pratiquants de sports de nature et nautiques. Ce besoin doit permettre d'une part, de mieux répondre aux besoins et attentes de ces populations tout au long de l'année et des touristes et d'autre part organiser au mieux la pratique afin de limiter les incidences potentielles sur l'environnement et valoriser au mieux ces activités d'un point de vue économique et social.



Parallèlement, les modes de gestion et de protection du littoral et du milieu marin ont fortement évolué au cours des décennies. Les nombreux enjeux et usages de ces espaces obligent à réfléchir à une gestion dite intégrée.

Les caractéristiques des espaces littoraux et maritimes impliquent une approche spécifique des activités qui s'y pratiquent : une forte valeur environnementale liée à l'originalité de cette interface/discontinuité géographique entre la terre et la mer, une demande sociale forte et en hausse, une forte diversité d'usages anthropiques (notamment les usages récréatifs/sportifs), des régimes de propriété particuliers (domaine maritime) en plus des régimes terrestres et donc des logiques d'appropriation de l'espace différentes.

Ces territoires sont aussi au cœur de l'actualité avec la construction des politiques de la mer et du littoral du niveau européen, national au local : directive sur la planification de l'espace maritime, directive cadre portant sur la stratégie pour les milieux marins, Stratégie nationale pour la mer et le littoral, Plan d'action pour le milieu marin, documents stratégiques de façade, mais aussi les transferts de compétences du nautisme aux EPCI...

Depuis dix ans, les ministères chargés des sports, de la mer et de la biodiversité, les fédérations sportives, les gestionnaires d'espaces littoraux et maritimes et leurs opérateurs respectifs - École nationale de voile et des sports nautiques et l'Agence française pour la biodiversité - travaillent ensemble afin de créer les conditions d'une gestion intégrée des sports de nature et nautiques dans les territoires littoraux et les milieux marins. Ils travaillent en étroite relation avec des laboratoires de recherche pour apporter les connaissances nécessaires à l'atteinte de cet objectif.

Les expériences de concertation montrent qu'il est possible de mettre en œuvre une organisation efficiente pour protéger l'environnement en partageant les usages (professionnels, ludiques...). Par ailleurs, elles montrent que la maîtrise de l'occupation des sites passe par une meilleure connaissance des pratiques et pratiquants des activités nautiques, la responsabilisation des pratiquants des sports de nature pour les rendre acteurs de la préservation de leur site de pratique et par des modalités de gouvernance territoriale qui prennent mieux en compte les usages sportifs et récréatifs.

Ce colloque a pour objectif :

- > de créer un espace de réflexion entre les acteurs du développement des activités nautiques (fédérations sportives, professionnels du nautisme), les personnes en charge de gérer les espaces littoraux au sein des collectivités territoriales, aires marines protégées,
- > de partager un état des lieux de la connaissance sur les pratiques et pratiquants des activités nautiques sur le littoral,
- > d'échanger sur des expérimentations territoriales qui accompagnent les pratiquants dans sa recherche de pratique citoyenne.



JEUDI 29 NOVEMBRE

13h30

Accueil autour d'un café

14h

Ouverture

Jean-Yves Le Déroff, directeur de l'École nationale de voile et des sports nautiques

Sidonie Folco, chargée de mission Littoral, ministère des Sports

Olivier Laroussinie, adjoint à la déléguée à la Mer et au littoral, ministère de la Transition écologique et solidaire,

Pierre Bourgeon, chargé de mission Plans d'action pour le milieu marin, direction de l'Eau et de la Biodiversité, ministère de la Transition écologique et solidaire

14h30

Connaissance des pratiques et des pratiquants des sports de nature sur le littoral

Animé par Noemi Garcia-Arjona, laboratoire VIPS² (EA 4636), Université Rennes 2

Les Français, loisirs sportifs de nature et les sports nautiques, Christophe Martinez (PRNSN)

Enseignements de l'enquête sur le rapport des pratiquants à l'environnement (projet de recherche SNAPS),

Nicolas Le Corre (UMR Littoral Environnement Télédétection Géomatique - Brest, université de Bretagne Occidentale)

L'acquisition et le suivi des données spatiotemporelles sur les activités nautiques,

Ingrid Peuziat (UMR Littoral Environnement Télédétection Géomatique - Brest, université de Bretagne Occidentale)

Une connaissance fine des pratiques dans un territoire : l'élément essentiel du lancement d'une modalité de gestion intégrée, Valérie Olivier (DRJSCS Hauts-de-France)



Pourquoi mieux connaître les pratiques et pratiquants ?

Sébastien Meslin (Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis), Sylvie Gauchet (Fédération française d'étude et de sports sous-marins)

16h30

Pause

17h

Comment gérer les usages du milieu marin et du littoral tout en préservant leur qualité ?

Animé par Stéphanie Tachaires, Agence française pour la biodiversité

La gestion des loisirs pédestres sur les territoires littoraux : éléments de réflexion à partir du projet de recherche IMTERPED, Yohann Rech (Laboratoire VIPS² (EA 4636) - Université Rennes 2)

Prestataires d'activités nautiques, tous acteurs d'une gestion intégrée du littoral, Marie Hascoët (Parc naturel marin d'Iroise)

Enseignements d'une stratégie de concertation dans la gestion intégrée des activités nautiques et sur l'utilisation des outils de planification et gouvernance des territoires littoraux et de la mer, Ronan Pasco (Parc naturel régional du Golfe du Morbihan)

Suricate, gestion partagée des problématiques d'accès et de qualité des sites de pratique des activités nautiques, Benoit Peyvel (PRNSN)

Pressions et effets cumulés produits par les usages de loisir : détermination et analyse par saison à l'échelle d'une aire marine protégée, Damien Le Guyader (Terra Maris)



Quelles attentes relatives à la gouvernance des territoires littoraux et de la mer pour un développement maîtrisé des activités sportives de nature ?

Philippe Le Ray (Auray Quiberon Terre d'Atlantique), Yves Louis (DIRM Nord Atlantique - Manche Ouest)

19h30

Dîner

21h15

Rétrospective de l'évolution de la représentation du littoral à travers des films amateurs

Le choix de ceux qui ont tout compris, un regard photographique documentaire et plasticien sur la relation des camping-caristes au littoral breton, Bruno Élisabeth (Laboratoire APP (EA 3208) - Université Rennes 2)

Les loisirs (pédestres) sur le littoral breton de 1950 à nos jours, Laurent Helye (Laboratoire APP (EA 3208) - Université Rennes 2)

VENDREDI 30 NOVEMBRE

8h30

Grand Site Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon

Exemple d'une stratégie partenariale de valorisation des activités nautiques comme levier de développement durable du littoral inscrite dans un projet de territoire transversal visant une labélisation Grand Site de France, Christophe Le Pimpec (Syndicat mixte du Grand Site Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon), Adrien Le Formal (président du syndicat mixte et maire de Plouhinec)

9h

Participation des sports de nature à la préservation de la qualité environnementale des sites de pratiques

Animé par Sidonie Folco, ministère des Sports

État des lieux des contenus environnementaux et de développement durable au sein des fédérations de sports de nature en milieu marin et littoral, Julie Tinetti (Fédération Française d'étude et de sports sous-marins)

C- monspot, l'outil numérique de sensibilisation des pratiquants de sports nautiques au dérangement des oiseaux et des phoques : les enseignements, Stéphanie Tachaires (Agence française pour la biodiversité), Oscar Chuberre (consultant communication)

L'implication et l'accompagnement des pratiquants vers une pratique responsable : l'expérience des centres permanents d'initiatives pour l'environnement, Jean-Baptiste Bonnin (CPIE Marennes-Oléron)

La communication dans les aires marines protégées à destination du grand public, Ronja Schmidt (UMR Littoral Environnement Télédétection Géomatique - Brest, université de Bretagne Occidentale)



Comment accompagner les pratiquants de sports nautiques pour des pratiques respectueuses du milieu marin et du littoral ?

Ronan Pasco (PNR Golfe du Morbihan), Glenn Bonneau (École de surf de Bretagne Plouharnel), Benoit Piquemal (académie de Rennes, Éducation nationale), Céline Hauzy (Les Glénans)

Présentations et ressources

Après le colloque retrouvez toutes les présentations sur le site du réseau national des sports de nature

 www.sportsdenature (rubrique Agir > Séminaires thématiques > Sport, mer et littoral)

11h15

Perspectives de travail sur la gestion intégrée des sports de nature dans les territoires littoraux et milieux marins

Sidonie Folco, chargée de mission Littoral, ministère des Sports

Pierre Bourgeon, chargé de mission Plans d'action pour le milieu marin, direction de l'Eau et de la Biodiversité, ministère de la Transition écologique et solidaire

12h

Déjeuner

13h30 (2h)

Visites du Grand Site Dunes Sauvages de Gâvres à Quiberon



La Pointe des Saisies à Gâvres © A. HAMEL / SMGSGQ

PROMOUVOIR L'EXCELLENCE DE LA FILIÈRE NAUTIQUE FRANÇAISE »



Éric Banel

Conseiller pour l'Économie maritime et portuaire, coordonnateur du Comité France maritime au secrétariat général de la Mer (SGMer)

Le Comité interministériel de la mer (CIMer) du 17 novembre 2017 a marqué un tournant dans la conduite de la politique maritime de l'État. Tout d'abord, il est intervenu très tôt dans la mandature, six mois à peine après l'installation du nouveau Gouvernement, ce qui laisse le temps indispensable au déploiement et à la mise en œuvre des orientations adoptées. Ensuite, il n'est pas le simple agrégat de mesures sectorielles mais définit l'architecture d'une politique globale et cohérente, qui couvre l'ensemble des sujets maritimes dont le nautisme. Enfin, la méthode est profondément nouvelle. Le Premier ministre a voulu que les acteurs économiques et les régions soient étroitement associés à la préparation de ce CIMer, afin qu'il réponde au plus près aux besoins du monde économique.

Le chapitre du CIMer consacré au nautisme est le parfait exemple d'une convergence, d'un rapprochement réussi entre l'administration et le monde professionnel. Son titre illustre bien l'ambition affichée : « promouvoir l'excellence de la filière nautique française ». C'est tout à la fois une rupture et une reconnaissance de l'importance de ce secteur essentiel pour l'économie française et les territoires littoraux. Les travaux menés avec la direction des Affaires maritimes et la direction des Sports d'une part et la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) et les régions d'autre part ont montré, par leur qualité, tout l'intérêt d'une approche concertée. Ils ont créé un climat de confiance et d'échange quasi quotidien.

Trois grands axes ont été retenus et structureront l'action du Gouvernement en 2018 : consolider la compétitivité de l'offre française, mettre en place la responsabilité du producteur, créer un cadre interministériel de concertation.

Élément clé, la compétitivité est envisagée dans ses quatre dimensions : économique, fiscale, réglementaire et sociale. Le premier chantier consiste à évaluer l'impact du nautisme sur le développement économique et l'emploi dans les territoires littoraux. Connaître ces activités, c'est mieux les valoriser et en mesurer les enjeux.

Deuxièmement, les pouvoirs publics et la profession se sont accordés pour faire en sorte que la responsabilité du producteur soit effective au 1er janvier 2019. Les professionnels des industries nautiques se sont ainsi engagés à sortir 20 000 à 25 000 bateaux hors d'usage sur la période 2019-2023.

Enfin, le Gouvernement met en place, au sein du Comité France maritime et en association avec la profession, un cadre interministériel de concertation de la filière, le Comité du nautisme et de la plaisance. Installé en fin d'année sous la présidence du secrétaire général de la Mer et du président de la Confédération du nautisme et de la plaisance, il associe l'ensemble des fédérations, les régions et l'État, afin de promouvoir le développement économique du secteur et sa visibilité.

Les travaux engagés, qui se déclinent aujourd'hui dans cinq groupes de travail (retombées économiques, sports nautiques, ports de plaisance, simplification, usagers), sont déjà très prometteurs. Gageons qu'ils viendront nourrir les décisions du prochain Comité interministériel de la mer fin 2018 !

Publié le 27 juillet 2018 | sportsdenature.gouv.fr

<http://www.sportsdenature.gouv.fr/eric-banel-promouvoir-l-excellence-de-la-filiere-nautique-francaise>

UN RÉSEAU NATIONAL PLEIN DE RESSOURCES



ENQUÊTE : MIEUX CONNAÎTRE LES MONITEURS DE SURF

Qui sont les moniteurs de surf ? Quelles sont leurs qualifications ? À quoi ressemble leur activité professionnelle (activités encadrées, publics, périodes d'emploi, statuts) ? Quelles sont leurs perspectives de développement ? Ce document présente l'analyse des résultats de la première enquête consacrée aux moniteurs de surf. Les données chiffrées, fiables et statistiquement représentatives du métier de moniteur de surf délivrées dans ce document permettront aux acteurs de la filière d'avoir une vision claire et précise du secteur professionnel de la glisse aquatique.

<http://www.sportsdenature.gouv.fr> (rubrique Comprendre > Publications de l'Observatoire)



Centre de ressources

Le PRNSN réalise des produits d'information à partir d'un fonds documentaire spécifique et professionnel, en constante évolution et d'une veille documentaire et informationnelle.

www.sportsdenature.gouv.fr (rubrique Comprendre > Centre de ressources)



Le bulletin de veille juridique

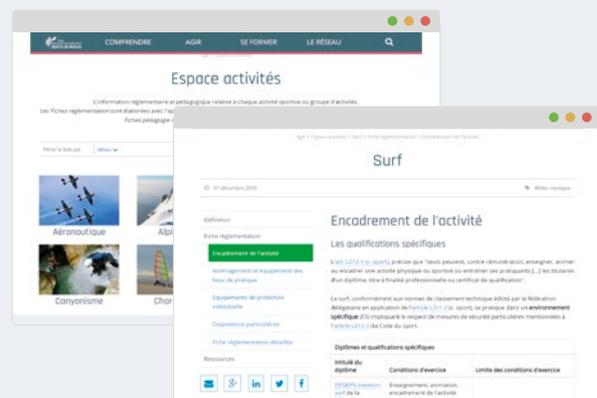
Recevez le *Bulletin de veille juridique* tous les quinze jours sur votre messagerie. Abonnez-vous gratuitement depuis le site du réseau national des sports de nature.

www.sportsdenature.gouv.fr (rubrique Agir > Bulletin de veille juridique)

L'espace activités

Élaboré avec l'appui du groupe d'experts juridiques, cet espace présente la réglementation des activités sportives de nature : équitation, stand up paddle, surf, voile...

www.sportsdenature.gouv.fr (rubrique Agir > Espace activités)



SURICATE, TOUS SENTINELLE DES SPORTS DE NATURE

Suricate est un outil de remontée de l'information de terrain permettant à une Sentinelle – un pratiquant de sport ou loisir de nature – de signaler un problème : une erreur de balisage, un problème de pollution, un besoin de sécurisation, un conflit avec un propriétaire ou d'autres usagers..

Suricate est un dispositif du ministère des Sports, piloté par le Pôle ressources national sports de nature. À l'aide du site web ou de leur smartphone, les usagers font remonter les problèmes rencontrés.

Les signalements sont traités par un réseau d'administrateurs composé des services de l'État, des fédérations sportives de nature et des conseils départementaux. Dans de nombreux cas, ce ne sont pas les administrateurs qui vont directement résoudre le

problème. Leur action consiste à identifier la structure ressource au niveau du territoire, qui va pouvoir prendre en charge le problème : commune, intercommunalité, comité départemental sportif, ONF...

Les données ainsi récoltées offrent **une veille gratuite des territoires, une meilleure connaissance des pratiques** et une optimisation de la politique de développement maîtrisé des sports de nature pour le plus grand nombre.

Posters des activités du littoral ou nautiques en français et anglais



Signalétique de terrain



sentinelles.sportsdenature.fr

SENTINELLE, NE PARTEZ PAS SANS...

Disponible depuis juillet 2016, l'application Suricate permet à nos Sentinelles de signaler les problèmes plus facilement et plus rapidement. Elle permet notamment, en l'absence de réseau, d'enregistrer les coordonnées GPS, de prendre des photos... afin de transmettre le signalement lors du retour sous couverture réseau.



LA CONTRIBUTION DES SPORTS DE NATURE À LA POLITIQUE DE LA MER

La France construit une politique maritime qui se veut à la fois protectrice de la biodiversité et soucieuse de développer une activité économique durable. Les sports de nature, en particulier les activités nautiques mises en œuvre en mer et sur le littoral, sont concernés par cette politique. Leurs acteurs s'attachent à contribuer aux travaux et être reconnus par les opérateurs de la mer.

UNE AMBITION MARITIME PORTÉE PAR UNE STRATÉGIE ET UN COMITÉ DÉDIÉS

Depuis février 2017, la France met en œuvre sa Stratégie nationale pour la Mer et le Littoral (SNML) qui donne un cadre de référence pour les politiques publiques concernant la mer et le littoral et, plus généralement, pour tous les acteurs de l'économie maritime et des littoraux. Elle fixe quatre objectifs de long terme : la transition écologique pour la mer et le littoral ; le développement de l'économie bleue durable ; le bon état écologique du milieu marin et la préservation d'un littoral attractif ; le rayonnement de la France.

Institué en 1995, le comité interministériel de la Mer (CIMer) - dont fait partie le ministère des Sports - est chargé de délibérer sur la politique du Gouvernement dans le domaine de la mer sous ses divers aspects nationaux et internationaux. Il fixe les orientations gouvernementales dans tous les domaines de l'activité maritime. En novembre 2017, il a adopté quarante-huit mesures, dont une douzaine a un caractère « principal ». Elles sont regroupées en cinq chapitres.

LES SPORTS DE NATURE CONTRIBUENT À LA POLITIQUE MARITIME FRANÇAISE

Issu de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, le Conseil national de la mer et des littoraux (CNML) vise à renforcer la coordination des actions publiques dans les territoires littoraux et assure le suivi de la mise en œuvre de la SNML. Présidé par le Premier ministre, il est composé pour moitié d'élus et pour moitié de syndicats, d'acteurs professionnels et d'associations environnementales. Il débat des orientations stratégiques de la politique maritime de la France dans tous les domaines (environnement, sécurité et sûreté, économie) et affirme la place de la société civile dans la politique maritime française.

Créée en juin 2015, la Confédération du nautisme et de la plaisance (CNP) regroupe les fédérations, clubs et associations de la plaisance et du nautisme. En rassemblant les grandes instances du nautisme, la confédération permet de parler et de se mobiliser au nom de tous ces acteurs, mais aussi de participer aux débats de la communauté maritime.

Outil de partenariat public-privé créé en janvier 2017, le Comité France maritime (CFM) est une instance informelle de dialogue et de proposition qui associe l'État, les régions et les acteurs professionnels. Son objectif est la promotion et le développement de l'économie maritime.

Installé le 6 novembre 2017, le comité du nautisme et de la plaisance est une formation spécialisée du CFM. Cette instance de concertation interministérielle est coprésidée par le secrétariat général de la Mer et le président de la CNP.

Publié le 27 juillet 2018
Article complet sur sportsdenature.gouv.fr

www.sportsdenature.gouv.fr/la-contribution-des-sports-de-nature-a-la-politique-de-la-mer





SPORTS DE NATURE ET AIRES MARINES PROTÉGÉES

De l'étude des pratiques et des représentations, à l'accompagnement d'une démarche de sensibilisation à l'environnement littoral

Sur le littoral et en particulier dans les aires naturelles protégées, la limitation des incidences environnementales des sports de nature est un enjeu important pour les gestionnaires de sites (Parcs marins, sites Natura 2000, Conservatoire du littoral, etc.) comme pour les acteurs du sport, soucieux de pérenniser l'accès aux sites de pratique sportive. Cette volonté de développer les sports de nature de manière maîtrisée nécessite des actions partagées autour de l'éducation à l'environnement et la production de connaissances spécifiques sur les publics visés.

Avec le soutien du programme Quels littoraux pour demain ? porté par la Fondation de France et du LabexMer (laboratoire d'excellence en sciences et technologies marines de l'université de Bretagne occidentale), le projet de recherche-action intitulé Sports de nature et aires marines protégées interroge le rapport singulier que les pratiquants de sports de nature tissent avec l'environnement dans lequel ils évoluent. Quelle est la place de la nature dans les motivations récréatives ? Le fait de pratiquer un sport dit de nature est-il le gage d'une conscience environnementale plus développée ? Quelles relations les pratiquants de sports de nature entretiennent-ils avec les aires naturelles protégées ?

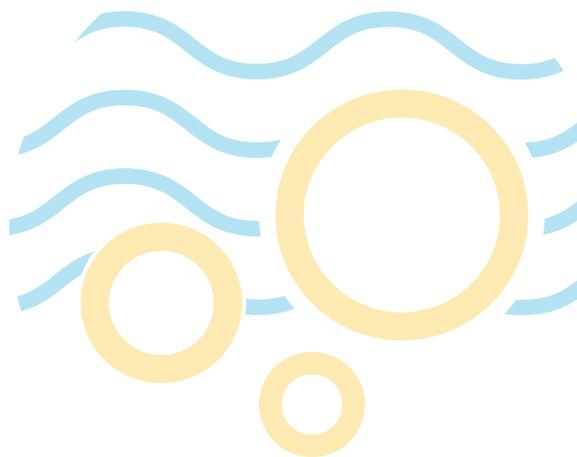
Ce projet de recherche-action est pluridisciplinaire dans le domaine des sciences humaines et sociales¹. Les chercheurs appuient leurs analyses sur la base d'une large enquête (1 000 questionnaires) menée en Bretagne et en Occitane entre 2016 et 2017. Les résultats doivent permettre de répondre à trois objectifs :

Proposer une typologie opérationnelle des pratiquants de sports en fonction de leurs rapports à la nature ;
Produire un outil transposable de caractérisation des représentations de la nature chez les pratiquants de sports dans le contexte des aires marines protégées ;
Enfin, contribuer à alimenter les réflexions des gestionnaires sur les actions de sensibilisation à l'environnement auprès des pratiquants de sports de nature, en particulier dans le cadre du projet porté par nos partenaires.

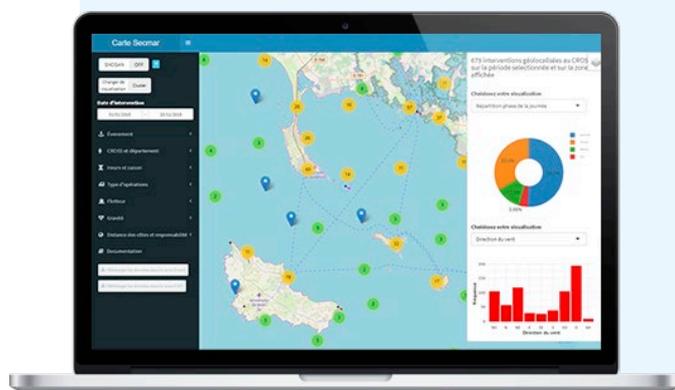
Publié le 27 juillet 2018

Retrouvez l'entretien avec Nicolas Le Corre en ligne

<http://www.sportsdenature.gouv.fr/sports-de-nature-et-aires-marines-protégees>



Le Snosan, un observatoire interministériel qui vise à mieux connaître les caractéristiques des accidents relatifs à la plaisance et aux activités nautiques récréatives et sportives en eaux françaises.



mon spot
Soyons sport, soyons nature !
www.c-monspot.fr



S'éclater durablement !

Le site web « c-monspot » a été créé pour diffuser de l'information et des conseils pratiques aux pratiquants de sports nautiques en Bretagne pour protéger la biodiversité marine (oiseaux et phoques). Chaque pratiquant peut ainsi adapter sa pratique sportive et connaître la réglementation en vigueur dans certains spots.



Credits : Martin De Baets ; Studio Degonne ; Armel Deniau ; Julie Courves / AFB

Le **Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques** permet, grâce aux données des CROSS et de la SNSM, d'observer et de pouvoir analyser l'accidentalité le long des côtes ultramarines et métropolitaines. Les requêtes peuvent s'effectuer par flotteur, évènement, région ou département, période de l'année, heures de la journée, par bilan humain et moyens engagés etc.

La carte fournit des données géolocalisées, des conseils des acteurs du nautisme, des articles de fond et une observation en direct de l'accidentalité.

www.snosan.fr
contact@snosan.fr



LES STRUCTURES ORGANISATRICES



Pôle ressources national sport de nature

La mission nationale d'expertise confiée au PRNSN consiste en la diffusion des savoir-faire, la valorisation des bonnes pratiques et actions innovantes, la mutualisation et la mise à disposition d'outils innovants, adaptés aux besoins des acteurs du développement des sports de nature.

Il constitue un outil de mise en relation, de conseil et d'expertise à la disposition des agents du ministère et de l'ensemble des acteurs locaux du sport.

www.sportsdenature.gouv.fr

École nationale de voile et des sports nautiques

L'école est un acteur historique et privilégié du développement du nautisme dans sa dimension sportive, de formation et de loisirs.

Depuis 2007, elle anime en lien étroit avec le Pôle ressources national sports de nature, le Groupe Ressources sport, mer et Littoral. Il a pour objectifs de renforcer les capacités d'expertise-conseil des agents du ministère des Sports dans le domaine de la pratique des sports de nature en milieu littoral et de favoriser, au niveau national, l'expérimentation, le partage, la valorisation et la mutualisation des expériences menées.

www.envsn.sports.gouv.fr

ACTUALITÉ

CIMER 2018 : DES MESURES FORTES POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS NAUTIQUES

Le Comité interministériel de la mer 2018 s'est tenu à Dunkerque le 15 novembre. Piloté par le Secrétariat général de la mer, il réunissait les ministres pour définir les 82 mesures politiques maritimes françaises de la mer pour 2019. Le ministère des Sports, l'École nationale de voile et des sports nautiques, les CREPS et les fédérations sportives seront fortement mobilisés autour du projet Génération Océan 2024 visant à développer l'attractivité des sports nautiques à l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024.

Ils seront néanmoins directement engagés dans plusieurs mesures autour de l'emploi, des métiers et de la formation, de la préservation du milieu naturel et du développement de la pratique et des pratiquants.

[Consulter l'actualité et la sélection de mesure sur sportsdenature.gouv.fr](http://sportsdenature.gouv.fr)

AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Agence française pour la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire. Elle exerce des missions d'appui à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socioéconomiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

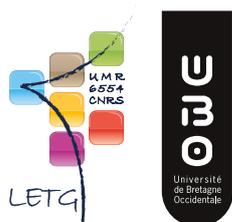
www.afbiodiversite.fr



Laboratoire VIPS² (Violences, Innovations, Politiques, Socialisations et Sports, EA 4636) - Université Rennes 2

Le Laboratoire VIPS² est reconnu dans plusieurs domaines d'excellence. Les aspects relevant de l'éducation par le sport, les représentations, les politiques et l'innovation sont particulièrement valorisés. C'est à ce titre que deux thèmes organisent principalement nos activités de recherche : la socialisation et la médiatisation du sport (thème 1), les politiques et les innovations dans le sport (thème 2). Ces dernières mobilisent de manière pluridisciplinaire l'histoire, la sociologie, les sciences de gestion, les sciences juridiques et la psychologie sociale.

www.vips2.fr



UMR Littoral Environnement Télédétection Géomatique (LETG) - Brest, université de Bretagne Occidentale

Le laboratoire LETG est une Unité Mixte de Recherche (UMR 6654 CNRS) spécialisé en géographie de l'environnement littoral et marin. Depuis sa création en 1996, il contribue aux connaissances relatives aux interactions nature/société en croisant les champs de la géographie humaine, de la géographie physique et de la géomatique. Parmi ses thématiques, l'étude de la fréquentation touristique et de loisirs des espaces de nature, les impacts environnementaux, la gestion environnementale des aires protégées représentent des thématiques. L'étude du nautisme, de ses territoires de pratique et de ses impacts (sociaux et environnementaux) constituent un champ de recherche historique du laboratoire ayant fait l'objet de plusieurs projets de recherche, de thèses et de partenariats avec de nombreux acteurs institutionnels (ex : mise en place d'observatoires de la fréquentation nautique sur les trois façades maritimes métropolitaines).

letg.cnrs.fr



MINISTÈRE DES SPORTS
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE



Avec le soutien de

